

CLE du SAGE Vilaine

Compte-rendu de la séance du 7 octobre 2022

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Pacé le 7 octobre 2022, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

Assistaient à la séance :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac), M. Gwenaél CHOUPAUX (Uzel), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), M. Pascal HERVE (Rennes métropole), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), Mme Emmanuelle DERAËVE (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne – Agrobio 35), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique),

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Mme Martine PINARD (MISEN 35), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)

Étaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. David VEILLAX (Liffré Cormier Communauté), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), Mme Marie Édith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan),

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique)

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (sous-préfet de Redon), Mme Pauline SAINTE (DDTM 44 - Préfecture de Loire-Atlantique), Laurent DOUSSET (DDT 49), Mme Hélène VIDEAU (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire), Mme Isabelle VALADE (DDT 53 - Préfecture de Mayenne)

Pouvoirs :

- M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval) à M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac),
- M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne) à Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté),
- M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre) à M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel),
- M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine) à M. Pascal HERVE (Rennes métropole),
- M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan) à M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne),
- M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel) à M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté),
- M. Jean RONSIN (Montfort Communauté) à M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac),
- Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique) à M. Ludovic BROSSARD (Rennes),
- M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique) à M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan)
- Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne) à Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante),
- Mme Isabelle VALADE (DDT 53 - Préfecture de Mayenne) à M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne),
- Mme Pauline SAINTE (MISEN 44 – Préfecture de Loire-Atlantique) à Mme Martine PINARD (MISEN 35),
- Mme Hélène VIDEAU (Office Français de la Biodiversité des Pays de la Loire) à Mme Hélène ANQUETIL (Office Français de la Biodiversité de Bretagne)

Membres en exercice = 72

Présents = 27

Pouvoirs = 13

Votants = 40

Collège des élus - Membres en exercice = 39

Présents = 14

Pouvoirs = 8

Votants = 22

Collège des usagers - Membres en exercice = 22

Présents = 10

Pouvoirs = 2

Votants = 12

Collège de l'Etat - Membres en exercice = 11

Présents = 3

Pouvoirs = 3

Votants = 6

Assistaient également à la séance : Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Nathalie PÉCHEUX (EPTB Eaux & Vilaine), M. Gabriel BEDUNEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Claire-Lise PERRONEAU-SEIGNARD (EPTB Eaux & Vilaine), M. Pierre-Yves ROUSSEL (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Mme Valérie DE BAYSNAST (Chambre d'agriculture de Bretagne), M. Vincent MOUREN (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Robin HOLDER (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan)

La présentation power point projetée lors de la séance est jointe au présent compte-rendu.

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune de Pacé pour son accueil. Il excuse le Président de l'EPTB Eaux & Vilaine qui ne pouvait être présent. Il précise qu'après la réunion, une visite de terrain est organisée pour montrer des travaux faits sur un cours d'eau. Cette année a été marquée par une grosse sécheresse comme en 1976. Les ressources en eau et les milieux aquatiques ont été fortement perturbés avec beaucoup de cours d'eau à sec fin juillet. Il y a toujours des comités de gestion de la ressource en eau dans tous les départements, sous l'égide des préfets, avec des départements qui restent en état de crise sur les milieux aquatiques et les ressources en eau potable. Il faut rester vigilant sur la période à venir pour permettre de recharger nos eaux de surface autant que nos eaux souterraines.

La séance d'aujourd'hui sera l'occasion de faire un point d'étape sur la révision du SAGE Vilaine, car l'état des lieux provisoire a été envoyé après plusieurs réunions techniques ; il faudra le valider prochainement. Comme on s'y était engagé, sur l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat, le choix d'un deuxième bassin versant test a été discuté en Commission Permanente. Il est possible de réaliser ces études grâce aux financements de l'Agence de l'eau. Il est important de mener ces études pour avoir plus de connaissances qui permettront de prendre des décisions, en lien avec le changement climatique. Enfin, la CLE pourra valider la proposition de protocole de mises à jour localisées des inventaires de zones humides.

- [Validation du compte-rendu de la CLE du 6 mai](#)

M. DEMOLDER demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la CLE du 6 mai.

M. DEMOLDER demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du compte-rendu de la CLE du 6 mai. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le compte-rendu de la CLE est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- Révision du SAGE :
 - o Point d'étape

M. DEMOLDER indique que le rapport provisoire a été reçu le 29 septembre dernier et envoyé aux parties prenantes : EPCI, SCoT, structures AEP, partenaires techniques, chambres consulaires, représentants des usagers économiques et non économiques, services de l'État, ainsi qu'aux membres de la Commission Locale de l'Eau. C'est important d'avoir la connaissance de cet état des lieux parce que c'est à partir de là quand on va définir un diagnostic puis les stratégies dans le cadre de la révision. Les retours sont attendus pour le 20 octobre, les délais sont assez contraints mais si on veut réussir à tenir le temps de révision du SAGE tel qu'on l'a défini, on n'a pas le choix. C'est important de pouvoir avancer sur ces étapes-là. Un dernier comité de suivi se réunira pour cette phase le 8 novembre, avant une CLE de validation le 25.

Le diagnostic démarrera en décembre et des ateliers géographiques seront organisés en février 2023, sur la base du découpage des opérateurs GEMA, regroupés pour les territoires du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust / Loudéac Communauté Bretagne Centre et de l'Unité de Gestion Vilaine Aval / Comité estuaire.

Concernant la participation du public, il est prévu de lancer le marché la semaine prochaine. Cela se fait en concertation avec les garantes de la Commission Nationale du Débat Public. C'est une première sur notre SAGE, il faut aller beaucoup plus loin dans la concertation que ce qui se faisait. Auparavant, cela se passait lors de l'enquête publique après l'écriture, avec une trentaine de dépositions. Il n'y avait pas forcément un travail conséquent dans la concertation avec le grand public. C'est important, à l'aune du changement climatique, d'avoir ce regard. Il faut que nous ayons un regard sur nos ressources et leur sécurisation.

En parallèle, les services d'Eaux et vilaine élaborent un site internet dédié à la révision du SAGE et qui permettra le dépôt d'observations.

Pour la phase suivante de prospective, le marché est en cours de rédaction, pour une publication début 2023.

M. DEMOLDER conclue ce point sur la révision du SAGE en indiquant que cela prend du temps, et qu'il est important de respecter notre calendrier.

- o Validation du cahier des charges du marché pour la participation du public

M. DEMOLDER rappelle que l'objectif est de publier le marché la semaine prochaine pour une notification du marché début décembre. Mme GASTON présente le cahier des charges qui a été envoyé préalablement à la séance.

La mission se déroulera sur environ une année et le prestataire commencera par faire une proposition de stratégie pour mener à bien cette mission. Le prestataire aura ensuite la charge de mener tout le dispositif de concertation en animant la démarche pour Eaux & Vilaine et en accompagnant les structures relais qui souhaiteront porter des actions. Dans ce cadre, l'ensemble des conseils de développement du bassin versant ont été sollicités la semaine dernière pour savoir s'ils souhaitent être associés à cette démarche.

En fin de démarche de participation du public, se déroulera la concertation préalable telle que définie dans le code de l'environnement, et le prestataire mènera un accompagnement sur le dossier qui devrait être constitué. La partie communication sera réalisée en partie en interne, et en partie par le prestataire, avec une répartition des tâches. Un dispositif d'évaluation de la démarche devra être mis en place pour permettre une amélioration en continu.

Étant donné que l'on sollicitera les citoyens pour recueillir leurs avis et point de vue, il sera nécessaire que la CLE se positionne ensuite sur les propositions reçues. La prestation s'achèvera par la rédaction d'un dossier de synthèse et d'un mémoire en réponse aux garantes.

M. LARRAY : quel est le budget prévu pour cette révision ?

Mme GASTON : le budget prévisionnel a été indiqué dans le marché pour que le prestataire puisse faire des propositions sur la partie technique en adéquation avec le montant alloué. Celui-ci est de 70 voire 75000 € HT, avec des subventions à solliciter auprès de nos partenaires.

M. DEMOLDER : Cela posera la question des outils techniques que l'on utilise, car lorsque l'on fait de la vidéo, les coûts montent tout de suite.

Mme POUPARD : quelle articulation est-il prévu entre le prestataire et l'EPTB pour le site internet fait en interne.

Mme GASTON : nous avons l'expérience en interne sur de la conception de site, donc il a été préparé de cette manière. Toutefois, il est prévu que le prestataire puisse alimenter le site.

Mme POUPARD : est-ce qu'il y aura possibilité pour le public d'intervenir ?

Mme GASTON : Le public pourra déposer des contributions sur le site, c'était l'un des critères de choix sur le modèle de site utilisé.

M. DEMOLDER : Il y aura un modérateur pour faciliter le débat sur le site internet.

M. DEMOLDER donne la parole à M. MOUREN, directeur de la FDAAPPMA 44, qui représente son Président absent : est-il prévu des supports de communication qui pourront être exploités par des structures relais, afin de mobiliser les réseaux pour communiquer sur cette démarche de consultation et inciter à participer.

Mathilde GASTON : sur la partie supports de communication, le cahier des charges ne donne pas de détails sur des cibles ou des quantités, afin de laisser de la marge aux prestataires pour faire des propositions. Sur les structures relais, des supports communs seront proposés pour réaliser des animations. Dans le cadre des prestations techniques, des plaquettes de communication sont également prévues et seront diffusées. Il sera possible de coconstruire quelque chose si un besoin se fait sentir, mais à ce jour difficile d'expliquer ou d'anticiper les futurs documents.

M. DEMOLDER : Il y a un travail du prestataire pour que ce soit des documents assez synthétiques. On sait que sur un document aussi dense que l'état des lieux qui fait 230 pages, tout le monde ne le lira pas en intégralité. Il faudra donc des documents de synthèse permettant d'expliquer de quoi on parle.

M. HERVÉ : la concertation est prévue sur quelle durée ?

Mme GASTON : on est sur un an pour cette partie concertation, mais cela dépendra également de l'avancement global de la révision du SAGE. Ainsi, si des retards arrivent sur les parties techniques, cela peut prolonger le temps de concertation sans que ce ne soit imputable au prestataire.

M. HERVÉ : il faut que l'on soit attentifs sur les délais car les concertations peuvent durer.

Mme GASTON : il sera possible de poursuivre des actions de concertation ultérieurement, mais la partie concertation de la prestation s'achèvera au plus tard à la validation de la stratégie par la CLE. Nous serons vigilants sur les contraintes de temps pour cette révision.

M. DEMOLDER : Nous entrons dans un calendrier de révision qui en moyenne en France dure 8 ans, et nous allons essayer de le faire sur 3 ans afin que les membres de la CLE actuels soient présents pour cette validation, tout en respectant les méthodologies.

Il demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du cahier des charges du marché pour la participation du public. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le cahier des charges du marché pour la participation du public est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- [Étude « HMUC » \(Hydrologie Milieux Usages Climat\)](#)
 - o [Retour sur la validation du 2ème bassin versant](#)

M. DEMOLDER rappelle le contexte, avec des bassins versants en déficit structurel, ce que l'on connaît depuis longtemps. Les aménagements hydrauliques sur les bassins versants ont conduit à une morphologie très altérée de beaucoup de nos cours d'eau, ce qui a induit des modifications du régime hydrologique des cours d'eau. D'autre part, il y a de très nombreux plans d'eau, 17 300 selon le SAGE actuel, 22 600 selon analyse BD-topo ; et les 2/3 du territoire sont localisés en tête de bassin versant, on parle des tous petits chevelus avec une part importante altérée. Enfin, sur notre territoire, on a localement des prélèvements importants. Tous ces éléments sont à mettre au regard des perspectives de changement climatique et d'augmentation de la population, en se basant sur les études de l'AUDIAR et de l'INSEE qui montrent que nous sommes sur un territoire très attractif qui continue d'attirer des gens. La question, c'est comment garantir des conditions hydrologiques qui permettent d'atteindre le bon état écologique dans une perspective d'évolution des besoins et du climat ? Nos masses d'eau sont dans un état plutôt dégradé, et il faut prendre en compte le changement climatique et ce que l'on peut déjà savoir à travers les rapports du GIEC. Il y a des choses qui vont changer, notamment par rapport à la diminution des débits d'étiage, à une pluviométrie plus concentrée dans le temps et des sécheresses plus récurrentes. Ce sont des données beaucoup scientifiques alertent depuis de nombreuses années.

M. DEMOLDER passe la parole à Mme PÉCHEUX qui va présenter les principaux résultats de l'étude de préfiguration, avant d'expliquer l'appel à manifestation d'intérêt sur les études HMUC et le contenu attendu de cette étude. Mme PÉCHEUX travaille sur la problématique de la gestion quantitative en étiage avec M. BARON, au sein de l'EPTB.

Dans cette première étude à l'échelle du bassin versant de la Vilaine, il a été regardé l'aspect hydrologique, avec des analyses des débits sur 20 stations hydrométriques fiables et avec des chroniques assez longues dans le temps. Les débits ont été regardé, ainsi que l'évolution de ceux-ci dans le temps. On a également regardé les prélèvements,

sachant que n'ont pu être récupérées que les données annuelles sur prélèvements de plus de 7000 m³ par an, et en données annuelles, donc sans répartition mensuelle. On a regardé l'impact des plans d'eau à travers un indicateur qui avait été calculé dans le cadre de l'état des lieux du SDAGE et on a essayé d'approcher la contribution des nappes à l'écoulement des eaux superficielles par le biais d'un autre indicateur.

L'un des résultats, c'est l'état des débits d'étiage sur les sous bassins versants de la Vilaine, grâce au calcul du débit moyen mensuel minimal que l'on risque de rencontrer une année sur 5 (QMNA5), calculé à l'exutoire des 23 sous-bassins. Cela montre que l'on des débits particulièrement faibles à l'étiage. Il y a ainsi des étiages sévères sur le territoire, mais avec des disparités selon les secteurs. Sur l'ouest, on va rencontrer des débits plus importants par exemple. Sur l'évolution des débits, on ne voit pour l'instant pas de tendance qui se dégage, à part sur le Semnon, la Vilaine amont et l'Yvel, où l'on observe une baisse des débits et une augmentation de la durée des étiages, sans que l'on ne puisse l'expliquer à ce stade des connaissances.

Ces débits assez faibles à l'étiage, on peut l'expliquer par différentes choses :

- Pour les précipitations, il existe un gradient entre l'ouest et l'est de la Bretagne, avec des précipitations plus faibles sur notre territoire ; et même au sein du bassin versant de la Vilaine, on observe des différences entre l'ouest et l'est avec les précipitations les plus faibles au niveau de Rennes.
- La géologie : on est sur un territoire où selon les contextes géologiques, on va avoir une plus ou moins bonne contribution de la nappe à l'écoulement du cours d'eau. Sur les bassins versants du Meu, de l'Ille & Illet, du Chevré, du Semnon, de la Chère et du Don, on a globalement une contribution assez faible, alors qu'elle est plus importante sur l'amont de l'Oust. Pour d'autres bassins versants, les données sont moins fiables et cette contribution de la nappe a été approchée par un indicateur, le débit de base, pour lequel on regarde les chroniques de débit et on essaie de définir ce qui relève de l'écoulement souterrain du reste. Plus cet indicateur est proche de 100, et plus on a une bonne contribution de la nappe. On voit tout de même qu'on a des bassins avec une contributions assez faible.
- Les prélèvements, en rivière ou en nappe, jouent aussi un rôle dans les débits d'étiage, et on a des situations différentes entre les sous bassins versants. On peut les mettre en regard avec les rejets des stations d'épuration des collectivités ou des industries. On a des bassins versants avec de forts prélèvements d'eau potable, comme le Meu, la Vilaine amont ou aval, l'Yvel. On peut avoir des prélèvements importants relevés pour l'eau potable, mais ce sont des données issues de la BNPE, et il n'y a pas de distinction entre les consommations domestiques, industrielles, agricoles, artisanales, etc. Pour avoir une idée d'ensemble, les prélèvements sur la Vilaine représentent environ 100 000 000 m³, dont 70% pour l'eau potable, 15% pour l'abreuvement, 9% pour l'industrie et 6% pour l'irrigation.
- Il y a de nombreux plans d'eau sur le territoire, ils se chiffrent à plus de 22 000. Quand on regarde par bassin versant, il y en a par exemple plus de 1500 sur la Vilaine amont ou 1300 sur le Semnon. Ce qui a été repris dans l'étude, ce sont les résultats de l'état des lieux du SDAGE de 2019 qui montre la pression par masse d'eau de l'évaporation des plans d'eau, qui a été calculée en calculant le volume global évaporé à l'échelle de la masse d'eau rapporté au débit d'étiage. On peut avoir jusqu'à plus de 5 fois le débit d'étiage qui est évaporé. C'est une estimation selon une méthode particulière, et on essaiera d'affiner dans le cadre de l'étude.

M. DEMOLDER : sur la Vilaine aval, on voit peu de rejets, mais on est au niveau de l'estuaire. Il y a un gros prélèvement sur l'usine de Férel mais qui n'a pas de rejet en face.

M. HERVÉ : sur l'évaporation des plans d'eau en termes de pourcentage par rapport au débit, qu'est-ce que cela donne en m³ ? Cela permettra de faire un rapport avec la consommation humaine.

Mme ANQUETIL : c'est un ordre de grandeur, c'est une estimation.

M. BROSSARD : ce qui serait intéressant à avoir, c'est quelle est la contribution des plans d'eau dans l'ensemble des prélèvements sur la ressource.

Mme PÉCHEUX : On va justement essayer de le définir dans le cadre de l'étude.

En conclusion de l'étude de préfiguration, la CLE avait retenu 10 bassins versants en tension pour la gestion quantitative sur lesquels des études HMUC doivent être réalisées. Parmi ces territoires, la CLE de décembre 2021 avait retenu celui du Semnon pour la première étude. La Commission Permanente de mars 2022 a confirmé, sur la base du SAGE, que la finalité de l'étude HMUC sera de définir les volumes prélevables et pouvoir en faire la répartition par catégorie d'usage. En termes de portée réglementaire, au titre du SDAGE, quand on parle de volumes prélevables, on parle des volumes prélevés en période de basses eaux, soit du 1^{er} avril au 31 octobre. Cela correspond aux volumes qui restent après avoir satisfait aux exigences de santé publique, salubrité, sécurité civile et alimentation en eau potable ; ainsi qu'aux exigences de vie biologique pour les milieux aquatiques. Ces volumes prélevables ont vocation

à figurer dans le règlement du SAGE et seront pris en compte par le Préfet dans le cadre d'autorisations administratives.

Dans la proposition de cahier des charges, il est inscrit cette répartition des volumes prélevables en tranche optionnelle, et que la CLE pourra affermir cette tranche au regard du bon déroulement de l'étude et si un consensus est trouvé entre les acteurs.

À la suite de la CLE de décembre, l'Agence de l'Eau et l'État ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'études HMUC. Cela a constitué une opportunité de financement pour réaliser ces études. L'EPTB Eaux & Vilaine a déposé un dossier pour réaliser l'étude sur deux sous-bassins, un accompagnement sur de la concertation et un poste dédié pour piloter l'étude. Ce dossier a été retenu et il a fallu choisir un deuxième bassin versant, ce qui a été discuté en Commission Permanente du 1^{er} juillet.

Il faut préciser que l'AMI ne permet pas de faire les études sur les sous bassins classés en 7B2, il faut donc rester sur des bassins en 7B3. Ce classement en 7B3 du SDAGE correspond à des territoires pour lesquels il y a un plafonnement à l'étiage des prélèvements. En 7B2, il est possible d'avoir de nouveaux prélèvements.

Les bassins localisés sur la branche Oust sont à présent identifiés en 7B2 et ne peuvent donc pas être étudiés dans le cadre de ce financement. D'autre part, pour les bassins de la Chère et du Don, l'EPTB Eaux & Vilaine a prévu de réaliser des études similaires via un programme européen avec la Région Pays de la Loire, à partir de 2023. Pour le choix du 2^{ème} bassin versant étudié dans le cadre de l'AMI, il restait la Vilaine amont, le Chevré, la Seiche et le Meu. La Commission Permanente a choisi de retenir les bassins versants regroupés de la Vilaine amont et du Chevré, en considérant le fort enjeu présent sur l'alimentation en eau potable et les prélèvements industriels.

M. DEMOLDER : c'est une proposition de la Commission Permanente. On a l'opportunité d'étudier deux bassins versants. Le choix s'est plutôt porté sur le bassin versant de la Vilaine amont, en y ajoutant le Chevré, parce qu'il y a des problématiques d'eau potable fortes, avec par exemple un risque de rupture de l'alimentation en eau potable d'ici décembre ; car les trois bassins de la Vilaine amont qui gèrent cette alimentation, ainsi que le soutien d'étiage, sont à des niveaux très bas. On est également sur un territoire avec beaucoup d'entreprises consommatrices d'eau, comme celles de l'agroalimentaire, donc c'était important de pouvoir avoir ce regard ciblé sur ces bassins. Les études HMUC tiennent également compte du changement climatique, et permettront d'établir des priorités quand on arrive à des situations de crise. Cela permet de voir d'autres enjeux que sur le Semnon. Ces études permettront d'avoir une méthodologie qui s'appliquera sur les autres bassins. Il sera bien d'avoir des éléments qui apparaissent dans la temporalité de la révision du SAGE. Pour les bassins de l'Oust, ils sont écartés dans cette étude du fait d'une règle de financement de l'Agence.

M. MUGNIERY : surpris par le choix d'un double bassin pour un deuxième bassin. Lors de la dernière CLE, il avait été admis qu'un 2^{ème} bassin versant soit étudié mais là on a deux bassins versants qui ont été coagulés pour n'en faire qu'un. La raison n'est pas compréhensible car en regardant les caractéristiques de ces territoires, on voit que le Chevré est relativement homogène alors que la Vilaine amont est extrêmement hétérogène. Cela interroge fortement sur la validité et sur l'intérêt d'avoir coagulé deux bassins pour n'en faire qu'un seul.

M. DEMOLDER : le Chevré est un tout petit bassin rattaché à la Vilaine amont au niveau de la gestion des milieux aquatiques depuis quelques années. Toute l'alimentation en eau potable du Chevré se fait par ce qui vient de la Vilaine amont. Quand on dit que 75% des prélèvements sont liés à l'eau potable, il y avait une cohérence à étudier ces deux territoires en même temps, même si le Chevré a des caractéristiques différentes, comme une densité plus importante en plans d'eau.

Mme PÉCHEUX : lors de l'étude HMUC, des unités de gestion seront définies, à une échelle plus fine que le bassin versant, et donc le Chevré pourra ressortir à part dans cette étude si c'est pertinent.

M. DEMOLDER : l'EPTB Eaux & Vilaine a répondu à cet AMI sans certitude d'être retenu. L'intérêt de ce financement, c'est qu'il va permettre d'avoir un poste dédié pour suivre les études.

Mme PINARD : au titre du SDAGE Loire-Bretagne, une grosse partie de la gestion des barrages de haute Vilaine répond à des objectifs de débit mesurés sur un point nodal localisé en amont de Rennes, mais en aval de la confluence du Chevré avec la Vilaine. Sur un plan hydrographique, en général, l'affluent Chevré est considéré comme appartenant au bassin hydrographique de la Vilaine en amont de Rennes.

○ [Validation du cahier des charges du marché HMUC](#)

Mme PÉCHEUX présente un rappel de ce que l'on sait de chaque bassin :

- Sur le Semnon : débits d'étiage très faibles (20 l/s à Bain de Bretagne), tendance à la baisse du débit mensuel du mois d'août, tendance à la hausse de la durée des étiages, faible contribution de la nappe, prélèvements soutenus pour l'alimentation en eau potable, prélèvements importants pour

l'abreuvement et l'irrigation et forte densité de plans d'eau (près de 2 plans d'eau/km², plus de 60% à moins de 100 mètres d'un cours d'eau)

- Sur la Vilaine amont / Chevré : débits d'étiage faibles (10 l/s sur la Vilaine à Bourgon, 21 l/s sur le Chevré à la Bouëxière), tendance à la baisse du débit d'étiage et à la hausse de la durée des étiages, tendance à la baisse du débit moyen mensuel du mois d'avril, soutien d'étiage sur l'aval (barrages), faible contribution de la nappe sur le Chevré et moyenne sur la Vilaine amont, très forts prélèvements pour l'alimentation en eau potable et les industries, forts prélèvements pour l'abreuvement du bétail, nombreux plans d'eau.

L'organisation globale du marché est répartie en 2 lots avec un lot technique et un lot concertation. L'étude se déroulera en 5 phases :

- Phase 1 : appropriation du territoire, des parties prenantes, des données.
- Phase 2 : état des lieux des 4 volets du HMUC
- Phase 3 : croisement des données, ce sera le diagnostic et la prospective avec des scénarios d'ambitions différentes pour la gestion future
- Phase 4 : actions de partage de la ressource, d'économie d'eau, de résilience des milieux et de connaissances complémentaires.
- 5 : évaluation de la méthode avant de la dupliquer sur d'autres bassins versants.

En parallèle, il y aura des comités de concertation sur chaque bassin versant et pour chaque phase. Cela va nécessiter un gros travail de vulgarisation pour permettre à chacun de s'approprier les résultats au fur et à mesure. Ces comités de concertation auront le rôle de comprendre, de débattre et de s'accorder sur un consensus. Les acteurs vont pouvoir s'approprier le sujet et construire ensemble le projet futur pour la gestion de l'eau. Il y a également des instances de suivi et de validation : le Comité Territorial Est sera le comité de suivi de cette étude et la CLE sera le comité de pilotage. En termes de calendrier, on est sur des études de 2 ans ½, à partir de février 2023.

M. DEMOLDER : le comité de suivi, c'est le dans le Comité Territorial de l'Unité de Gestion Est, éventuellement élargi pour qu'il y ait d'autres acteurs techniques présents.

Mme PÉCHEUX : concernant le rôle du comité de suivi, cela a été discuté en bureau de l'Unité Est. Cette organisation n'a pas été remise en cause mais doit être rediscutée en Comité Territorial mi-novembre.

M. HERVÉ : c'est intéressant que le comité territorial soit investi en comité de suivi, car il y a des apports de connaissances des techniciens qui pourront amener des éléments de réflexion et ce sera complémentaire. De plus, cela évite de recréer des commissions supplémentaires. On peut effectivement agréger des comités de pilotage à ce comité territorial selon les besoins.

Dans le cadre de l'étude de préfiguration, on a travaillé à l'échelle des sous bassins versants du SAGE. Pour les études HMUC, on va descendre à une échelle plus fine, on va être sur des unités de gestion cohérentes, par rapport aux caractéristiques en termes de prélèvements, aux débits que l'on peut mesurer, au contexte géologique, etc. Ce sont ces éléments qui nous permettront de faire ce découpage au sein d'un bassin versant.

Dans l'étude de préfiguration, on a essentiellement eu des données annuelles. Dans les études HMUC, il faudra aller plus finement pour avoir une répartition dans le temps. Dans l'idéal, il faudrait avoir des données journalières, ce qui risque d'être un peu complexe. On ciblera à minima des données mensuelles. Quand on avancera dans l'étude, on pourra être amené à regrouper par périodes les objectifs que l'on fixera ; en s'appuyant sur des périodes déjà définies dans le SDAGE, notamment les périodes de basses eaux entre le 1^{er} avril et le 31 octobre et hors période de basses eaux pour le reste de l'année. Au sein de ces deux périodes, on peut procéder à d'autres découpages en périodes intermédiaires.

M. HERVÉ : au niveau des chroniques de pluies, est-ce qu'on aura des données précises ? Au sein de la même unité, on peut avoir des différences de pluviométrie importantes.

Mme PÉCHEUX : c'est dans le volet « Climat », si on prend l'option de la définition d'un diagnostic climatique territorial, on va analyser ces données climatiques et on pourra retenir plusieurs stations qui seront rattachées à nos bassins Vilaine amont et Semnon.

M. BROSSARD : cela veut dire qu'on aura des périodes différentes entre les bassins versants ?

Mme PÉCHEUX : c'est plutôt dans la façon de gérer, on ne gèrera pas forcément la période de basses eaux de la même façon que la période hors basses eaux.

M. BROSSARD : c'est donc de ces périodes là que l'on va déterminer la capacité ou non à autoriser des nouveaux prélèvements ou de renouveler les existants.

Mme PÉCHEUX présente le contenu attendu des études HMUC sous formes de questions

- Pour la partie H : Quelles sont les ressources disponibles et comment évoluent-elle sur l'année ? Comment s'effectue la recharge des cours d'eau par la nappe ?
- Pour le U : Quels sont les prélèvements directs/diffus, par catégorie d'usage ? Comment se répartissent-ils sur l'année ? Quels sont les plans d'eau les plus impactants ? Quel est l'impact cumulé des plans d'eau ? Quels sont les besoins des usages actuels et futurs ?
- Pour le M : Quels sont les besoins des milieux aquatiques ?
- Pour le C : Quels sont les impacts prévisibles du changement climatique sur l'hydrologie et les besoins et comment les anticiper ?

Dans la phase de diagnostic, on va croiser ces éléments entre eux et on va chercher à répondre aux questions : « Est-ce que les besoins des milieux sont respectés toute l'année, avec / sans usages actuels / futurs ? » et « Le seront-ils dans la perspective de changement climatique ? ».

M. DEMOLDER : on prendra un scénario changement climatique 2050 ?

Mme PÉCHEUX : on prendra certainement plusieurs scénarios, sans doute 2050 et 2070.

M. HERVÉ : à la question « Comment s'effectue la recharge des cours d'eau par la nappe », il y a aussi le pendant de comment s'effectue la recharge de la nappe par les cours d'eau. Les questions qui peuvent être posées, c'est de savoir si on peut stocker de l'eau dans des « bassines » pour arroser l'été. Mais dans ce cas, est-ce que la pluie que l'on a stockée ainsi ne manque-t-elle pas aux nappes pour qu'ensuite celle-ci puisse recharger le cours d'eau ? C'est ça qu'il faut que l'on arrive à déterminer, pour pouvoir donner une réponse précise si on est interpellés sur ces sujets. Chacun peut avoir son avis mais il faut qu'on se base sur un aspect scientifique pour décider.

Mme PÉCHEUX : Dans l'état des lieux, pour les masses d'eau souterraines, on va se baser sur les connaissances que l'on a déjà avec une approche bibliographique, pour voir comment ça se passe dans les deux bassins et comment fonctionnent les nappes. Dans la phase gestion, on va regarder quelles sont les conditions des prélèvements hivernaux également.

En synthèse, la question à laquelle il faudra répondre, c'est « Quelles sont les unités de gestion cohérentes en tension actuellement ? Dans le futur ? ». Tout ce travail va amener à se demander quelles adaptations on a besoin de faire sur le territoire pour la gestion de l'eau, et cela peut s'organiser en 4 parties :

- Partage des ressources : on va déterminer les débits objectifs d'étiage, et à partir de là on pourra déterminer des volumes prélevables. Il est demandé aussi de déterminer les débits seuil de crise et les débits seuil d'alerte qui sont nécessaires pour la gestion en période de crise. On regarde aussi les conditions de prélèvements hors période de basses eaux, donc l'hiver.
- Sur les trois autres thématiques, on demande au prestataire de faire des propositions :
 - o Économies d'eau
 - o Résilience des milieux
 - o Connaissances complémentaires.

Il y a des points d'attention sur ce cahier des charges :

- Sur le volet hydrologie : il est prévu de faire une analyse en s'appuyant sur les stations hydrologiques disponibles. La Vilaine amont et le chevré ont pas mal de stations utilisables, mais sur le Semnon il n'y en a qu'une qui soit fiable, donc il faudra peut-être utiliser un modèle.
- Sur les usages, on demande une analyse exhaustive des prélèvements directs qui sont fait sur les plans d'eau d'irrigation et d'eau potable, il faudra étudier leur fonctionnement. Il est également demandé une estimation de l'évaporation et de l'interception des flux liés par les plans d'eau et le prestataire devra proposer plusieurs méthodes d'analyse pour avoir plus d'éléments.
- Par rapport à l'usage industriel et à la pression liée à l'abreuvement, il est prévu de réaliser des enquêtes pour avoir des connaissances et mieux estimer les pressions.
- Pour les milieux, il faut déterminer les débits nécessaires pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques ou débit écologique, et c'est sur cette base que l'on définira les débits d'objectif étiage à l'exutoire des unités de gestion, et ensuite on pourra déterminer les volumes prélevables.
- Sur le volet climat, on prévoit à minima d'avoir une exploitation des données de prospective climatique disponibles, notamment auprès des projets réalisés par l'Inrae (Explore 2070, Explore2) qui nous donneront des éléments sur les impacts hydrologiques du changement climatique. Si on peut, on inclura aussi un diagnostic climatique territorial qui permettrait d'étudier plusieurs stations météo et voir quelles entités climatiques on a pour le passé et l'avenir et de voir comment on y raccroche nos bassins.

En termes de gouvernance, la CLE est le comité pilotage qui valide l'étude à chaque phase, le Comité Territorial Est sera le comité de suivi qui suit le bon déroulement de l'étude et alerte en cas de dysfonctionnement. Dans chaque bassin versant, les comités de concertation débattent des différents résultats de l'étude et cherchent des consensus. Il y aura également un comité de suivi technique, et la possibilité de s'appuyer sur le groupe régional dédié aux études HMUC.

Mme PÉCHEUX présente la liste des parties prenantes identifiées jusqu'à présent pour la constitution des comités de concertation. Des rencontres ont déjà eu lieu pour évoquer l'étude et voir les actions déjà engagées. La CLE est invitée à identifier les parties prenantes qui ne l'auraient pas encore été.

M. DEMOLDER : il faut aussi ajouter la DDTM53 sur la Vilaine amont et les DDTM 44 et 49 pour le Semnon.

M. COURJAL : Il faudrait ajouter l'association régionale des fédérations de pêche, nouvellement créée.

M. BROSSARD : dans les membres invités, il faut une pluralité d'acteurs qui représente la pluralité des exploitations agricoles présentes sur le territoire.

M. ANNE : la MCE, qui regroupe plusieurs associations de consommateurs, est intéressée pour participer.

Mme GASTON : Le tableau sera envoyé à tous les membres afin de compléter le listing des partenaires à impliquer.

Mme PÉCHEUX présente les contenus envisagés pour les comités de concertation. Pour la 1^{er} phase, l'objectif sera d'acculturer et de mobiliser les parties prenantes, ainsi que de présenter les hypothèses. On prévoit de demander au prestataire d'animer un jeu de rôle entre les parties prenantes pour cibler la répartition de l'eau sur le territoire. Le 2^{ème} atelier permettra de partager les limites et les incertitudes car il faudra à des moments stopper la recherche d'informations et on ne pourra pas toujours aller aussi loin qu'on le souhaiterait. Le 3^{ème} atelier se déroulera pendant le diagnostic et la prospective, il s'agira d'impliquer les parties prenantes dans la co-construction du diagnostic et la définition des scénarios d'ambition. Pour la 4^{ème} phase, les ateliers auront la vocation d'accompagner et de rechercher du consensus sur le choix d'un scénario de définition des volumes prélevables et leur répartition ; ainsi qu'accompagner les catégories d'usagers sur l'élaboration de programmes d'économies d'eau. La dernière phase cherchera à faire un retour et une évaluation sur ce travail de co-construction et faire des recommandations pour les futures études.

Le calendrier prévoit la validation du cahier des charges ce jour en CLE, puis en comité syndical de l'EPTB du 28 octobre. Ensuite, la consultation sera lancée début novembre pour un démarrage en février. Le financement sera obtenu via l'AMI pour les trois premières phases de l'étude. L'AMI s'achevant fin 2024, la suite sera financée par des demandes de subvention classiques.

M. DEMOLDER donne la parole à M. MOUREN, directeur de la FDAAPPMA 44, qui représente son Président absent : en matière de portage de l'étude HMUC sur la Chère et le Don dans le cadre du projet Life Revers'eau, quel sera le rôle de l'EPTB et celui du syndicat ?

Mme PÉCHEUX : l'EPTB E&V est porteur d'un projet avec la Région Pays de la Loire dans le cadre du projet Life Revers'eau, sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. La méthodologie est très proche d'une étude HMUC, donc ça permettra de faire les études sur ce territoire, avec un portage de l'EPTB Eaux & Vilaine, en collaboration avec le Syndicat Chère Don Isac. Le démarrage est envisagé pour septembre 2023.

Mme ANQUETIL : est-ce que les objectifs sont les mêmes sur la Chère et le Don, à savoir définir des volumes prélevables ?

Mme PÉCHEUX : cela va être précisé mais l'idée est bien de pouvoir améliorer la gestion aussi, et on devra donc arriver à cela. La différence, c'est qu'il y a un premier volet sur les impacts du changement climatique, qui fait l'objet d'une thèse en cours de discussions avec l'Inrae. Il est nécessaire de repréciser le projet avant la fin de l'année, il y aura bientôt plus d'éléments.

M. DEMOLDER propose d'entériner le choix du deuxième bassin versant tel que proposé par la Commission Permanente, à savoir la Vilaine amont / Chevré. Ensuite cette étude permettra d'élargir aux autres sous bassins versant en tension avec une méthodologie éprouvée.

M. DEMOLDER demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du cahier des charges du marché HMUC. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le choix du bassin versant de la Vilaine amont / Chevré comme deuxième territoire pour l'étude HMUC est validé à l'unanimité par l'assemblée.

M. DEMOLDER propose de valider le cahier des charges de l'étude avec le plan de financement présenté. Il y a une forte contribution de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur ces deux études HMUC, ce qui permet d'avancer de façon concomitante avec la révision du SAGE Vilaine.

M. DEMOLDER demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du cahier des charges du marché HMUC. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le cahier des charges du marché HMUC est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- [Validation du protocole de mise à jour des inventaires de zones humides](#)

M. DEMOLDER excuse Mme LE NORMAND qui n'a pas pu être présente.

Mme GASTON explique qu'à l'heure actuelle, il existe un protocole de validation des inventaires de zones humides communaux, mais cela concerne uniquement les validations globales de ces inventaires, sur toute la commune. Il n'existe pas de protocole qui permette d'inclure des mises à jour ponctuelles, en lien avec l'évolution permanente des connaissances. Celles-ci peuvent concerner des inventaires dans les futures zones à urbaniser des documents d'urbanisme ou un projet d'aménagement, ou encore des observations de terrain relevées par l'opérateur GEMA. Il est primordial de pouvoir intégrer toutes ces connaissances et de formaliser la façon de le faire. Une note explicative de ce protocole a été envoyée en amont de la CLE.

La demande d'intégration part d'un constat de terrain, qui est ensuite transmis à l'EPTB en incluant toutes les données nécessaires à son traitement. Les services de l'EPTB analysent ces données avant de faire une présentation à la Commission Permanente de ces propositions de modifications. Au lieu de passer ces dossiers au fil de l'eau comme c'est le cas des inventaires complets, ces demandes seront traitées deux fois par an, car cela demande du temps de traitement technique à dédier en amont de la Commission Permanente pour élaborer un rapport global.

Si les éléments reçus permettent une validation de la mise à jour, celle-ci est notifiée à la commune, à l'EPCI, à la structure porteuse du SCoT et à l'opérateur GEMA. Il est demandé à la commune de délibérer pour montrer que l'ensemble du conseil municipal a pris acte de cette évolution. En parallèle, cette donnée est intégrée dans la base de données cartographique de l'EPTB Eaux & Vilaine disponible en ligne.

Si les éléments reçus ne permettent pas la validation de la mise à jour, l'information est également transmise aux mêmes interlocuteurs.

La validation de ce protocole permettra la mise en place de ce dispositif à compter de 2023 et permettra une meilleure intégration de l'évolution des connaissances sur les zones humides.

M. LEMÉE : vous vous appuyez sur les inventaires que font les syndicats comme le Syndicat Chère Don Isac ?

Mme GASTON : le travail engagé par le syndicat actuellement concerne plutôt des inventaires complets, qui étaient donc déjà pris en compte. Le protocole présenté permettra d'intégrer également les données plus ponctuelles sans demander de refaire l'inventaire dans son intégralité. Il s'agit de distinguer les deux possibilités de modifier la base de données. La validation de l'inventaire communal complet est nécessaire aux communes pour leur intégration dans les documents d'urbanisme, et leur non-validation par la CLE entraîne un avis de non-compatibilité au SAGE de ces documents.

M. DEMOLDER : c'est complémentaire aux inventaires communaux qui peuvent être portés par les syndicats de bassin versant. Il s'agit plutôt de prendre en compte des données plus précises quand on affine des zonages ou qu'on réalise des travaux. Il faudrait aussi prendre en compte les mesures de compensation à la suite de destruction de zones humides.

M. MUGNIERY : qui fait le constat ? Est-ce que ce sont des particuliers, des associations environnementales, des bureaux d'études ?

Mme GASTON : il est demandé que soit renseigné qui a fait le constat. Celui-ci est plutôt fait par les services de l'état, les opérateurs GEMA (avec ou sans prestataire), certaines associations qui ont des compétences en expertise pour l'identification des zones humides, des aménageurs ou pétitionnaires réalisant un inventaire dans le cadre d'un projet.

M. MUGNIERY : si une personne constate qu'une zone humide est en train de disparaître à cause d'un drainage ou de toute autre raison, comment cela se passe-t-il ?

Mme GASTON : dans le cas d'une dégradation de zone humide, on sera plutôt sur une infraction et on sollicitera un service de l'état assermenté qui pourra faire le constat et prendre les mesures nécessaires. Si une personne pense être en présence d'une zone humide non présente dans l'inventaire validé, elle peut solliciter l'opérateur GEMA qui pourra procéder à une visite de terrain et constater la présence ou non de zone humide selon les critères réglementaires.

M. DEMOLDER indique que ce protocole permettra de valider régulièrement ces mises à jour, afin d'avoir une cartographie affinée et mise à jour.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du protocole de mise à jour des inventaires de zones humides localisées. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le protocole de mise à jour des inventaires de zones humides localisées est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- Points divers

M. DEMOLDER informe la Commission Locale de l'Eau que la prochaine séance se déroulera le vendredi 25 novembre à partir de 14h à Chartres-de-Bretagne, pour la validation de l'état des lieux. Une autre séance se déroulera le vendredi 20 janvier 2023 à 14h30 à Saint-Nicolas-de-Redon*, sur les inondations. La CLE constitue le comité de pilotage, avec l'EPTB Eaux & Vilaine, du PAPI 3, et cette séance sera l'occasion pour les services de l'État de présenter l'état d'avancement de la révision des PPRI, engagée depuis plusieurs années.

M. MUGNIERY : la CLE devait théoriquement être partie prenante de la gouvernance de la révision des PPRI, donc elle devrait savoir où en sont les réunions.

M. DEMOLDER : à l'heure actuelle, la dernière réunion connue date d'avant la crise COVID, or la mise à jour de ces PPRI est importante pour les territoires et l'évolution de la cartographie est attendue. La CLE a également demandé le lancement d'un PPRI sur le secteur de Châteaubriant – Derval, on attendra le retour de la DDTM44.

***Information à la suite de la séance du 7 octobre : cette réunion se déroulera finalement à Rieux**

M. DEMOLDER indique que l'étude évaluative de la politique des SAGE portée par le Ministère a été finalisée et est disponible en ligne sur Gest'Eau ([sur ce lien](#)). Le comité national de l'eau se prononcera cette semaine sur le lancement d'une réforme des SAGE, pour en améliorer le fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 16h03. Il invite les membres de la CLE à poursuivre les discussions à l'occasion d'une visite de site permettant de découvrir un site de restauration de cours d'eau sur la commune.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Michel DEMOLDER

